

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 24 août 2022

Salle 136 (A et B), pavillon Taillon

Présences :

Jean-Luc Bonnaud (Histoire)

Julie Forgues (Arts visuels)

Karine Gauvin (Études françaises)

Thomas Hodd (Anglais)

Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)

Simon LeBlanc (Rep. étud., Sc. soc.)

Roger Lord (Musique)

Gervais Mbarga (Info.-comm.)

Denise Merkle (Traduction et langues)

Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)

Lise Savoie (Travail social)

Arnaud Scailerez (Rep. prof., Sc. Soc.)

Katia Talbot (Art dramatique)

Jean-François Thibault (Doyen)

Dominique Thomassin (Secteur langue et secrétaire)

Guy Vincent (Histoire et géographie)

Absences motivées :

Guillaume Lépine (Rep. prof., Arts)

Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)

Christophe Traisnel (HÉP)

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 24 août 2022

Le doyen souhaite d'abord la bienvenue aux membres, et plus particulièrement aux personnes qui se joignent au conseil cette année, soit Karine Gauvin, directrice du Département d'études françaises, Simon LeBlanc, représentant étudiant des sciences sociales, Roger Lord, directeur du Département de musique, Arnaud Scailerez, qui revient pour un deuxième mandat comme représentant du corps professoral des arts, et Christophe Traisnel, directeur de l'École des hautes études publiques.

Il demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté.

Gervais Mbarga propose l'adoption de l'ordre du jour. Appuyée par Lise Savoie, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2022

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Marie-Andrée Pelland propose l'adoption du procès-verbal. Appuyée par Julie Forgues, puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec trois abstentions.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2022

Point 3 :

Point 8 : La réaction au rapport du comité paritaire n'a pas été préparée. Le doyen la partagera aux membres lorsqu'elle sera rédigée.

Point 10.1 : Le calendrier d'évènements de la FASS n'a pas été préparé. Par contre, comme des organisatrices et organisateurs informent le décanat des activités à venir, les chevauchements sont ainsi évités.

Point 5.1 : Les suivis relatifs aux modifications apportées aux EQE des cours ICOM ont été faits.

Point 7 : Les suivis relatifs à la nomination de Jocelyne Chabot comme professeure associée ont été faits.

Point 8.2 : Une membre a fait parvenir un courriel au doyen au sujet des dégrèvements RDC et il revient sur la dernière phrase du point 8.2 du procès-verbal de la réunion du 18 mai : « En somme, environ un tiers du corps professoral de la FASS obtient des crédits de dégrèvement RDC, ce qui apparaît raisonnable. » Si 34 personnes ont obtenu des crédits de dégrèvement pour 2022-2023 comme l'indiquait le doyen le 18 mai, il ne s'agit toutefois pas d'un tiers du corps professoral. Il faut en réalité éliminer de l'équation ceux et celles qui n'ont pas accès au dégrèvement, ce qui donne 68 professeurs et professeurs admissibles. La phrase du procès-verbal de la dernière réunion sera donc modifiée pour indiquer que c'est la moitié du corps professoral admissible de la FASS qui obtient des crédits de dégrèvement et non le tiers.

Une membre déplore le fait que la banque de crédits de dégrèvement n'augmente pas malgré une hausse des activités de recherche menées par le corps professoral.

Point 8.3 : L'assemblée facultaire figure à l'ordre du jour de cette présente réunion.

4. Affaires étudiantes

Simon LeBlanc explique que le conseil étudiant des arts serait apparemment composé de deux membres à l'heure actuelle. Il compte vérifier cette information et ajoute que la FEECUM tente encore de recruter des membres potentiels pour faire partie de ce conseil étudiant.

L'an dernier, le conseil étudiant des sciences sociales s'occupait de l'organisation des Jeux de la science politique. Cette année, un sous-comité a été créé et il se consacrera uniquement à la préparation de cet évènement.

Le doyen rappelle que le banquet étudiant a été organisé à la dernière minute l'an dernier, ce qui a nui à la participation étudiante, et qu'il serait important de commencer à y réfléchir le plus tôt possible. Simon LeBlanc confirme que les membres de son conseil veulent éviter l'erreur de l'an dernier.

Une membre demande si le conseil étudiant se penchera sur la question de la précarité financière des étudiantes et étudiants et des conséquences de la suppression du programme Connexion NB-AE. Simon LeBlanc explique que c'est principalement la FEECUM qui s'est occupée de ce dossier jusqu'à maintenant, mais qu'il compte soulever ce point, ainsi que les problèmes d'accès au logement, lors de la prochaine réunion de l'AEISSUM.

5. Création / modification / évaluation de programmes / cours

5.1 Département d'anglais [Annexe 1]

5.1.1 Rapport d'auto-évaluation du B.A. (majeure en anglais)

Thomas Hodd présente le rapport d'auto-évaluation du B.A. (majeure en anglais), dont la dernière évaluation remonte à 2002.

En 2002, plusieurs recommandations touchaient les cours de langue et les embauches, mais peu d'entre elles portaient sur les cours de linguistique et de littérature. Depuis, le programme a été reconfiguré et la majeure avec distinction a par la suite été créée.

Parmi les développements envisagés figure la révision du contenu des cours et du nombre de cours obligatoires.

Thomas Hodd propose l'adoption du rapport d'auto-évaluation du B.A. (majeure en anglais). Appuyée par Jean-Luc Bonnaud, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2 Département d'études françaises [Annexe 2]

5.2.1 Rapport d'auto-évaluation du B.A. (majeure en études françaises) et des certificats en création littéraire et en sociolinguistique

Karine Gauvin présente le rapport d'auto-évaluation du B.A. (majeure en études françaises), dont la dernière évaluation remonte à 2007, ainsi que des certificats en création littéraire et en sociolinguistique.

Le B.A. a été révisé en 2017, ce qui a mené à la révision complète de la banque de cours et à la création du profil avec distinction.

Dans les développements envisagés, on prévoit revoir le contenu de certains cours afin d'éviter les recouvrements et réfléchir au nombre de cours d'introduction. Julien Desrochers, nouveau professeur de littérature, se penchera quant à lui sur l'offre de cours en littérature acadienne.

Le recrutement étudiant fait aussi partie des réflexions, non seulement au premier cycle, mais également aux cycles supérieurs. L'ajout d'une dimension expérientielle à la majeure en études françaises pourrait être un atout et favoriser le recrutement.

Karine Gauvin propose l'adoption du rapport d'auto-évaluation du B.A. (majeure en études françaises) et des certificats en création littéraire et en sociolinguistique. Appuyée par Katia Talbot, puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec une abstention.

6. Suivis : RDD / RVD / Sénat / Comité des programmes

Les réunions de la RVD se dérouleront sur une base plus régulière à partir de septembre. Depuis deux ans, plusieurs réunions organisées dans l'urgence touchaient les questions entourant la COVID-19, mais cette année annonce le retour des discussions de nature plus académique.

Les réunions de la RDD, du Sénat académique et du Comité des programmes se tiendront prochainement.

Une membre s'interroge sur les restrictions liées à la COVID-19 qui seront en vigueur cet automne et présente les préoccupations de ses collègues. Le vice-doyen indique que des réunions ont lieu actuellement pour évaluer la situation et que le corps professoral recevra des informations à cet effet dans les prochains jours.

7. Proposition de candidature au titre de professeur émérite | Paul Grell (travail social) [Annexe 3]

Lise Savoie explique que Paul Grell a pris sa retraite en 2006, mais qu'il occupe toujours un bureau à l'Université de Moncton et qu'il est encore très actif en recherche. Considéré comme un modèle pour ses pairs et les étudiantes et étudiants, il est souvent cité dans les recherches sur les récits de vie de même que pour son concept de débrouillardise sociale. Son influence a été considérable pour la pratique du travail social au Nouveau-Brunswick et, pour ces raisons, il mérite grandement de devenir professeur émérite.

Le doyen souligne également l'engagement de Paul Grell dans la communauté, notamment avec le Front commun pour la justice sociale, ainsi qu'au sein de l'ABPPUM.

Une membre ajoute que Paul Grell a assurément marqué la recherche en méthode qualitative au Canada.

Lise Savoie propose la candidature de Paul Grell au titre de professeur émérite. Appuyée par Marie-Andrée Pelland, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Informations

8.1 Chaires de recherche du Canada

Le doyen rappelle qu'il a envoyé un courriel le 17 juin dernier au sujet d'un concours pour les Chaires de recherche du Canada (CRC). Il doit soumettre les demandes à la mi-octobre et invite les membres à proposer leurs idées, à réfléchir à des thématiques le plus rapidement possible.

Le Département de sociologie et de criminologie et l'École de travail social ont soumis une demande qui a été retenue et il n'est pas impossible que la FASS puisse en obtenir une autre, mais comme nous disposons déjà d'un nombre important de CRC, il est vraisemblable que la Faculté ne sera pas prioritaire dans les choix qui seront faits au niveau institutionnel.

Il souhaite aussi continuer à faire valoir l'idée auprès de la direction de l'Université que du financement interne pourrait être offert pour créer des chaires internes fonctionnant avec un petit budget de recherche associé à des crédits de R.-D.-C.

8.2 Journées d'accueil : mercredi 7 septembre 2022

Le vice-doyen accueillera les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants le 7 septembre à 11 h 30 au 63. Les directions n'ont pas à participer à cette journée d'accueil, mais il encourage les unités à préparer des activités à l'interne (uniquement pour les étudiantes et étudiants de 1^{re} année ou pour l'ensemble de la cohorte).

8.3 Assemblée facultaire | Fête des retraitées et retraités | Cocktail facultaire (L'alUMni)

L'assemblée facultaire est prévue le 21 octobre en après-midi.

Cette rencontre sera suivie d'un cocktail facultaire à la galerie Triangle dans le cadre des rendez-vous de l'alUMni et soulignera les départs à la retraite depuis décembre 2019.

L'alUMni aimerait par ailleurs savoir si des activités sont organisées dans les unités pour qu'elle l'inscrive dans son programme.

8.4 Mode de livraison des cours | Salles de cours rééquipées

Le vice-doyen explique d'une part qu'il n'est pas possible de modifier le mode de livraison de son cours.

D'autre part, il ajoute qu'à la Faculté, quatre locaux, soit le 434 et le 438 de Taillon ainsi que le 106 et le 243 des Arts, ont été rééquipés pour permettre les présentations en mode hybride, comme des soutenances de thèse ou des conférences.

8.5 Budget bibliothèque 2022-2023

Les directions d'unité recevront cette semaine le budget de cette année pour la bibliothèque.

Le montant total ne change pas, mais 80 % du montant sera consacré à l'achat d'ouvrages en version papier et 20 %, pour des éditions numériques dont l'acquisition sera déterminée par le nombre d'usagères ou d'usagers qui les consultent (patron-driven acquisition).

8.6 Rappel : dates des réunions du Conseil de faculté (2022-2023)

Le vice-doyen renverra les dates des prochaines réunions du Conseil de faculté par courriel.

8.7 Rapport du VRER au Sénat (FASS) [Annexe 4]

Le doyen indique que le nouveau gabarit du rapport du VRER au Sénat présente les facultés de façon plus concrète. Il attire l'attention des membres sur deux points :

- Le rapport montre que le nombre de subventions de recherche obtenues à la FASS a augmenté depuis quelques années et que le financement a été particulièrement remarquable en 2021. La FASS se classe aussi très bien pour la diffusion de la recherche.
- Les données sur la rétention étudiante montrent que seulement 68,3 % des étudiantes et étudiants inscrits en 1^{re} année à la FASS s'inscrivent en 2^e année, alors que les données globales de l'université, de même que celles de la CESP, s'élèvent à environ 80 %. Il faut donc que les unités réfléchissent sérieusement à la rétention étudiante pour laquelle la Faculté fait piètre figure.

Un membre demande si ces chiffres peuvent être liés à la pandémie. Le doyen répond par la négative dans la mesure où les données des autres facultés montrent une meilleure rétention étudiante après la 1^{re} année, et ce, même en contexte de pandémie. Il précise que le vice-doyen et lui rencontreront le chercheur institutionnel qui a préparé ces chiffres pour analyser cette question. Une rencontre avec les membres du Conseil pourra peut-être également avoir lieu.

Un membre indique que le conseil étudiant prévoit organiser des activités pour créer un esprit de communauté à la FASS, ce qui faisait défaut dans les dernières années et qui pourrait expliquer les problèmes de rétention.

Un membre craint que les exigences en français à la FASS et les nombreux travaux écrits ne rebutent des étudiantes et étudiants.

Un membre suggère que les directions communiquent avec les personnes qui ont abandonné leur programme pour connaître les raisons de leur départ. Le doyen encourage les unités à procéder ainsi.

8.8 Dates – Convention collective

Le doyen rappelle les dates importantes à respecter :

- Article 18.01.01 : Démission ou retraite : La professeure ou le professeur qui souhaite démissionner ou prendre sa retraite le 30 juin prochain doit donner son préavis avant le 30 septembre.
- Article 27.09.01 : Demande de congé sabbatique pour l'année 2023-2024 : La professeure ou le professeur qui souhaite demander une sabbatique doit communiquer son intention à sa

direction et au doyen d'ici le 15 septembre et déposer un dossier détaillé au plus tard le 1^{er} octobre.

9. Autres points

Rien à signaler.

10. Clôture de la séance

Dominique Thomassin propose la levée de la séance à 15 h 06.

Réunion extraordinaire du Conseil de Faculté du mercredi 21 septembre 2022

Renouvellement du statut de professeure associée | Annette Boudreau (Département d'études françaises)

Karine Gauvin présente le dossier d'Annette Boudreau, professeure à la retraite toujours très active en recherche. Le Département d'études françaises sollicite énormément Annette Boudreau, par exemple comme évaluatrice lors des soutenances et pour la supervision d'étudiantes et d'étudiants. On souhaite renouveler son mandat de façon rétroactive pour le 1^{er} juillet 2022.

Karine Gauvin propose le renouvellement du statut de professeure associée d'Annette Boudreau. Appuyée par Lise Savoie, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Réunion extraordinaire du Conseil de Faculté du mercredi 28 septembre 2022

Autoévaluation du Baccalauréat en art dramatique

Katia Talbot présente les grandes lignes du rapport d'autoévaluation du programme de Baccalauréat en art dramatique. Au terme de la discussion, elle propose l'adoption du rapport. Appuyée par Guillaume Lépine, la résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JF' with a flourish.

Jean-François Thibault

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. LeBlanc' with a long horizontal stroke.

Matthieu LeBlanc